



Communiqué

Date: 24.10.2018

Seconde extrapolation 2018: la Confédération prévoit un excédent de 2,5 milliards

La Confédération s'attend à un excédent de 2,5 milliards de francs pour l'exercice en cours, alors qu'un montant de 0,3 milliard était budgété. L'estimation de septembre varie peu par rapport à l'extrapolation de juin, les dépenses étant néanmoins inférieures aux prévisions. Le résultat devrait donc être supérieur de 0,2 milliard au résultat estimé en juin.

Lors de sa séance du 24 octobre 2018, le Conseil fédéral a été informé des résultats de l'extrapolation la plus récente. Sur la base des chiffres disponibles à la fin de septembre, la Confédération s'attend à un solde de financement de 2,5 milliards de francs pour l'exercice 2018. L'amélioration par rapport au budget (+ 2,2 milliards) est due à une conjoncture plus favorable que prévu et à la forte progression des recettes de l'impôt anticipé au cours de l'année précédente. Ainsi les recettes fiscales devraient être supérieures de 1,3 milliard (+ 1,9 %) au montant budgété. Quant aux dépenses, elles devraient être inférieures au montant budgété (- 0,9 milliard, soit - 1,2 %), car les crédits budgétaires ne seront pas utilisés dans leur intégralité.

Compte de financement 2018 – extrapolation au 30 septembre 2018

En milliards de francs	Budget 2018	Extrap. juin	Extrap. sept.	Différence sept.-B	Différence sept.-juin
Recettes ordinaires	71,3	72,7	72,7	+ 1,3	-
Recettes fiscales	66,0	67,3	67,3	+ 1,3	-
Recettes non fiscales	5,3	5,3	5,3	-	-
Dépenses ordinaires	71,0	70,4	70,2	- 0,9	- 0,2
Dépenses courantes	60,2	59,8	59,6	- 0,6	- 0,2
Dépenses d'investissement	10,8	10,5	10,5	- 0,3	-
Solde de financement ordinaire	0,3	2,3	2,5	+ 2,2	+ 0,2

Les éventuels écarts dans les totaux résultent de l'arrondissement des chiffres.

Hausse des produits de l'impôt anticipé, de l'impôt fédéral direct et de la TVA

Globalement, l'estimation des recettes demeure inchangée par rapport à l'extrapolation du mois de juin. Dans le détail, l'estimation des recettes issues de la TVA a été revue à la hausse

(+ 180 millions) grâce à la conjoncture favorable, alors que pour les droits de timbre, elle a été corrigée à la baisse (- 110 millions) en raison de la diminution des rentrées provenant des droits de timbre de négociation et d'émission.

Les recettes supplémentaires de 1,3 milliard de francs découlent, en majeure partie, de l'impôt anticipé (+ 0,5 milliard) et de l'impôt fédéral direct (+ 0,5 milliard), ainsi que de la TVA (+ 0,4 milliard). En revanche, les droits de timbre n'atteignent pas le niveau prévu (- 0,2 milliard). Dans l'ensemble, la progression des recettes reflète l'essor de l'économie. Jouant un rôle important dans l'évolution des recettes, le produit intérieur brut (PIB) nominal devrait croître de 3,6 % en 2018, alors que le budget prévoyait une croissance de 2,3 %.

À défaut de base de calcul fiable, aucune extrapolation n'est établie pour l'impôt anticipé. Les recettes à ce titre sont en revanche estimées sur la base d'un modèle actualisé en fonction des résultats du compte 2017, qui indique un montant de 6,7 milliards (contre 6,2 milliards au budget). À la fin de septembre, les revenus au titre de l'impôt anticipé affichent cependant un niveau comparable à celui de l'exercice précédent. Un montant record de 8,2 milliards ayant été enregistré à la fin de l'année 2017, il n'est pas impossible que le résultat final de 2018 dépasse lui aussi largement la valeur inscrite au budget. L'incertitude entourant les montants des demandes de remboursement et les effets de la réforme fiscale menée aux États-Unis pourrait se prolonger jusqu'en fin d'exercice.

Les crédits budgétaires ne seront pas entièrement utilisés

Les dépenses ordinaires devraient être inférieures de quelque 200 millions au montant estimé en juin et de 0,9 milliard (soit - 1,2 %) au montant budgété. Cet écart par rapport au budget résulte du fait que les augmentations de crédits budgétaires survenues en cours d'année (+ 0,4 milliard) sont compensées par les crédits budgétaires non entièrement utilisés (soldes de crédits: - 1,3 milliard).

Parmi les soldes de crédits d'ores et déjà connus, les plus importants concernent l'aide sociale fournie aux demandeurs d'asile (- 97 millions) et les dépenses d'exploitation relatives aux centres fédéraux pour demandeurs d'asile (- 60 millions). Ils sont dus à la diminution du nombre de nouvelles demandes. À l'heure actuelle, on s'attend ainsi au dépôt de 16 500 demandes d'asile en 2018, alors que le budget en prévoyait 26 000.

Informations générales sur l'extrapolation

En vertu de la loi sur le Parlement, le Conseil fédéral fait établir chaque année, au 30 juin et au 30 septembre, une extrapolation sur le résultat prévisible de l'exercice en cours et en informe le Parlement. L'extrapolation constituant une **estimation**, il convient de l'analyser avec circonspection. Les résultats de l'extrapolation n'entraînent aucune modification du budget.

Les erreurs d'estimation quant aux **recettes** inscrites au budget sont inévitables, car l'évolution de ces dernières est soumise à des variations assez importantes. Toutefois, les augmentations et les diminutions de recettes qui résultent d'erreurs d'estimation se compensent au cours du temps.

Quant aux **dépenses**, elles sont systématiquement inférieures au montant budgétisé, car les crédits budgétaires autorisés par le Parlement ne peuvent pas être dépassés. Pour cette raison, les unités administratives ont tendance à établir leurs budgets avec prudence et à utiliser leurs ressources de manière économe.

Renseignements:

Philipp Rohr, responsable de la communication,
Administration fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, philipp.rohr@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Communiqué

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Recettes fiscales de la Confédération jusqu'à la fin du mois de juin 2018
- Note d'information à l'intention des Commissions des finances